

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 15 novembre 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 15^e jour du mois de novembre 2021, 20 h à l'Hôtel de ville

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin et Jean-François Paradis. Est absent monsieur le conseiller Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021
4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'octobre 2021
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour :
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Nomination du maire suppléant
7. Nomination des représentants des différents comités :
 - 7.1 Régie d'assainissement des eaux usées (RAEU) Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer
 - 7.2 Comité consultatif d'urbanisme
 - 7.3 Substitut MRC de la Côte-de-Beaupré
 - 7.4 Comité de retraite des employés municipaux
 - 7.5 Comité de l'eau potable Boischatel / L'Ange-Gardien
 - 7.6 Comité gestion des matières résiduelles (MRC)
 - 7.7 Office municipal d'habitation
8. Mandat au vérificateur externe
9. Événement *Paysages 2021* – Entente sur les paysages de la Capitale-Nationale
10. Autorisation de signature – Emprunts temporaires
11. Cotisation et activité de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec
12. Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Radar photo mobile
13. Subventions organismes de Boischatel
14. Embauches – Personnel administratif

TRAVAUX PUBLICS

15. Embauches – Journalier spécialisé mécanicien, journalier temporaire et surveillant de neige

URBANISME

- 16. Demande de permis au PIIA – CCU du 19 octobre 2021
- 17. Demande de dérogation mineure – 105, rue de la Source
- 18. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2021-1122 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de modifier l'article 150 concernant l'implantation et la dimension de l'aire de stationnement*

LOISIRS

- 19. Autorisation de signature – Contrat du coordonnateur aux équipements récréatifs

DIVERS

- 20. Périodes de questions sur les points à l'ordre du jour:
 - 20.1 Membres du Conseil
 - 20.2 Public
- 21. Levée / Ajournement

- 2021-11-253 2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.
- 2021-11-254 3. **Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 4 octobre 2021, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.
- 2021-11-255 4. **Adoption du paiement des dépenses du mois d'octobre 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois d'octobre 2021, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.
- 5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

 - Aucune question

De la part de l'assistance :

 - Quai du Domaine de la rivière
 - Grange Maison Vézina

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 06.

ADMINISTRATION

- 2021-11-256 6. **Nomination d'un maire suppléant**
- Considérant qu'il** est nécessaire de procéder à la nomination d'un maire suppléant pour les prochains mois ;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à la nomination de monsieur Daniel Morin à titre de maire suppléant de 2021 à 2025.
7. **Nomination des représentants des différents comités**
- 2021-11-257 7.1 **Nomination des représentants pour la Régie d'assainissement des eaux usées (RAEU) Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer**
- Considérant qu'il** est nécessaire de nommer deux représentants de la Municipalité ainsi qu'un substitut afin de siéger à la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer ;
- Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de nommer :
- Madame Martine Giroux et monsieur Daniel Morin représentants de la Municipalité de Boischatel afin de siéger à la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer.
 - Monsieur Benoit Bouchard afin de siéger comme substitut de la Municipalité de Boischatel à la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer.
- 2021-11-258 7.2 **Nomination du représentant au Comité consultatif d'urbanisme**
- Considérant qu'il** est nécessaire de nommer un représentant du Conseil municipal au Comité consultatif d'urbanisme ;
- Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de nommer monsieur Jean-François Paradis représentant de la Municipalité au Comité consultatif d'urbanisme.
- 2021-11-259 7.3 **Nomination d'un substitut à la MRC de la Côte-de-Beaupré**
- Considérant qu'il** est nécessaire de nommer un substitut du maire à la MRC de la Côte-de-Beaupré;
- Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement de nommer monsieur Daniel Morin substitut du maire à la MRC de la Côte-de-Beaupré.
- 2021-11-260 7.4 **Nomination de représentants au Comité de retraite des employés municipaux**
- Considérant qu'il** est nécessaire de nommer trois représentants de la Municipalité au Comité de retraite des employés municipaux;
- Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement de nommer messieurs Daniel Morin, Benoit Bouchard et Carl Michaud représentants de la Municipalité au Comité de retraite des employés municipaux.

- 2021-11-261 **7.5 Nomination d'un représentant au Comité de l'eau potable Boischatel / L'Ange-Gardien**
- Considérant qu'il** est nécessaire de nommer un représentant au Comité de l'eau potable;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de nommer monsieur Jean-François Paradis représentant de la Municipalité au Comité de l'eau potable Boischatel / L'Ange-Gardien.
- 2021-11-262 **7.6 Nomination d'un représentant au Comité de gestion des matières résiduelles (MRC)**
- Considérant qu'il** est nécessaire de nommer un représentant de la Municipalité au Comité de gestion des matières résiduelles (MRC);
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de nommer monsieur Benoit Bouchard représentant de la Municipalité au Comité de gestion des matières résiduelles (MRC).
- 2021-11-263 **7.7 Nomination d'un représentant à l'Office municipal d'habitation**
- Considérant qu'il** est nécessaire de nommer un représentant de la Municipalité au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation;
- Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de nommer monsieur Daniel Morin représentant de la Municipalité au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation.
- 2021-11-264 **8. Mandat au vérificateur externe**
- Considérant qu'en** vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;
- Considérant qu'il** y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2021, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent;
- Considérant** l'offre de service de Gariépy Gravel Larouche Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L.;
- Pour ces motifs**, il est proposé madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de confier le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2021 à Gariépy Gravel Larouche Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L. selon le prix de l'offre de service.
- 2021-11-265 **9. Événement Paysages 2021 – Entente sur les paysages de la Capitale-Nationale**
- Il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une (1) carte pour un élu pour l'événement *Paysages 2021 « Nos paysages se transforment »* organisé dans le cadre de l'entente sur les paysages de la Capitale-Nationale qui se tiendra le 8 décembre 2021 au coût de 85 \$/carte, plus les taxes.

- 2021-11-266 **10. Autorisation de signatures – Emprunts temporaires**
- Considérant** les Règlements d'emprunt numéro 2020-1103 et numéro 2021-1115;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière et le maire à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour les emprunts temporaires associés aux Règlements d'emprunt numéro 2020-1103 et numéro 2021-1115 autorisés par le MAMH.
- 2021-11-267 **11. Cotisation et activité de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec**
- Considérant** la réception de l'avis de cotisation annuelle de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec;
- Considérant que** les membres du Conseil en ont pris connaissance;
- Considérant que** la Chambre de commerce et d'industrie de Québec organise l'activité intitulée « *Québec 2022 : Perspectives économiques et politiques* »;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à la Chambre de commerce et d'industrie de Québec pour l'année 2022 et de procéder à l'achat de cartes pour les élus ainsi que des cartes pour la direction, pour l'activité « *Québec 2022 : Perspectives économiques et politiques* » organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec qui se tiendra le 19 janvier 2022. Les dépenses afférentes sont également remboursées.
- 2021-11-268 **12. Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) - Radar photo mobile**
- Considérant** la volonté du Conseil municipal d'augmenter la sécurité routière sur le territoire de la Municipalité;
- Considérant que** la majorité des plaintes reçues en lien avec la sécurité routière concernent le non-respect des limites de vitesse;
- Considérant** l'importance de diversifier les stratégies en matière de sécurité routière;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de transmettre au MTQ une demande dans le but d'obtenir un radar photo mobile qui pourra être installé à divers endroits où il existe des problématiques reliées au non-respect des limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité.
- 2021-11-269 **13. Subventions organismes de Boischatel**
- Considérant** la subvention de la MRC de La Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour financer des projets émanant d'organismes à but non lucratif ;
- Considérant** les demandes d'aide financière reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de confirmer les montants octroyés pour 2020 et 2021 tel que décrit ci-dessous :

2020

- FADOQ : 1 500 \$
- Les Vézina d'Amérique : 2 800 \$
- Société Saint-Vincent de Paul de Boischatel : 700 \$

2021

- Association de la Famille Trudel-le : 1 500 \$
- FADOQ : 1 000 \$
- Société Saint-Vincent de Paul de Boischatel : 2 500 \$

2021-11-270

14. Embauches – Personnel administratif

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'agents(es) de secrétariat;

Considérant que des offres d'emploi ont été publiées;

Considérant le processus de sélection des candidats;

Considérant que les candidats proposés rencontrent les exigences des différents postes;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement de procéder aux embauches suivantes selon les conditions prévues à la convention collective :

- Madame Annabelle Pigeon au poste d'agente de secrétariat (poste temporaire) du 26 octobre 2021 au 30 juin 2022;
- Madame Maryse Renaud au poste d'agente de secrétariat (poste temporaire) du 22 novembre 2021 au 31 décembre 2022.

TRAVAUX PUBLICS

2021-11-271

15. Embauches – Journalier spécialisé mécanicien, journalier temporaire et surveillant de neige

Considérant le manque de main d'œuvre au service des travaux publics;

Considérant les absences de plusieurs membres de l'équipe;

Considérant que des offres d'emploi ont été publiées;

Considérant le processus de sélection des candidats;

Considérant que les candidats proposés rencontrent les exigences des différents postes;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder aux embauches suivantes selon les conditions prévues à la convention collective :

- Monsieur Frédéric Simard au poste de journalier spécialisé mécanicien pour un poste régulier;
- Monsieur David Côté au poste de journalier temporaire du 15 novembre 2021 au 15 avril 2022;
- Monsieur Maxime Collin aux postes de surveillant de neige et journalier temporaire du 15 novembre 2021 au 1^{er} avril 2022.

URBANISME

2021-11-272

16. Demande de permis au PIIA – CCU du 19 octobre 2021

Considérant que la demande suivante répond aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'approuver les demandes suivantes, avec les modifications proposées s'il y a lieu;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
211019-4a	5385, avenue Royale	Remplacement de 5 fenêtres à l'étage	

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'approuver la demande susmentionnée, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 19 octobre 2021.

2021-11-273

17. Demande de dérogation mineure – 105, rue de la Source

Considérant le règlement numéro 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Boischatel ;

Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme les éléments suivants :

- La présence d'une véranda existante à une distance de 1,6 mètre de la ligne latérale au lieu de 2 mètres tel que prescrit au tableau 1 de l'article 117 du Règlement de zonage 2014-976.

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation visant à rendre réputé conforme la présence d'une véranda existante à une distance de 1,6 mètre de la ligne latérale au lieu de 2 mètres tel que prescrit au tableau 1 de l'article 117 du Règlement de zonage 2014-976.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-1122

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements aux fins de modifier l'article 150 concernant l'implantation et la dimension de l'aire de stationnement

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par _____ à la séance 15 novembre 2021;

Pour ces motifs, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 150 est modifié en remplaçant le point b) du deuxième alinéa par le paragraphe suivant :

« b) une aire de stationnement est permise dans une cour avant principale avec un empiètement devant la façade principale d'un bâtiment principal d'au plus 3 mètres dans les cas suivants :

L'implantation du bâtiment principal ne permet pas l'aménagement d'une aire de stationnement de 6 mètres de largeur sans empiéter devant la façade;

La marge de recul avant minimale du bâtiment principal doit être d'au moins 4 mètres;

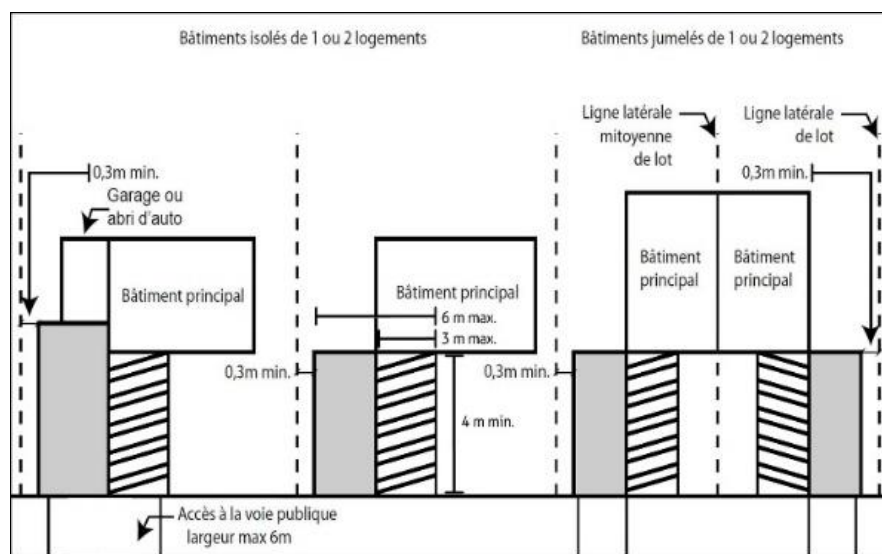
Lorsqu'il y a un empiètement devant la façade principale du bâtiment principal, l'aire de stationnement ne peut excéder 6 mètres de largeur;

L'implantation de l'aire de stationnement doit être prévue de façon à minimiser l'empiètement devant la façade principale du bâtiment principal. »

ARTICLE 2

La figure 3.1 est ajoutée à la suite de la figure 3 à l'article 150.

Implantation d'une aire de stationnement avec empiètement devant la façade principale du bâtiment principal



ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2021-11-274 18. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2021-1122 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de modifier l'article 150 concernant l'implantation et la dimension de l'aire de stationnement**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2021-1122 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de modifier l'article 150 concernant l'implantation et la dimension de l'aire de stationnement*. Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

LOISIRS

2021-11-275 19. **Autorisation de signature – Contrat du coordonnateur aux équipements récréatifs**

Considérant que le contrat de travail du coordonnateur aux équipements récréatifs se termine le 31 décembre 2021;

Considérant la recommandation du directeur général de renouveler le contrat pour une période d'un an;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de renouveler le contrat du coordonnateur aux équipements récréatifs et d'autoriser le directeur général à signer le contrat d'embauche.

DIVERS

20. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 20 h 19 et s'est terminée à 20 h 20.

2021-11-276 21. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 21.

ASSISTANCE : 4 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».